

**COOPERATION INTERNATIONALE****Accueil d'une délégation cubaine dans le cadre d'Ivry-en-fête****EXPOSE DES MOTIFS**

Le 15 juin 1997, la ville d'Ivry-sur-Seine et la Municipalité de La Lisa (Cuba) ont signé un protocole de jumelage-coopération. Ce partenariat s'inscrit dans des relations partenariales basées sur des principes d'égalité, de solidarité, de subsidiarité et de réciprocité et dans un esprit de la culture de la paix.

Depuis 1997, la Ville a mené différents projets avec La Lisa :

- le projet de coopération culturelle « Mehr Licht » de 2004 à 2006,
- l'accueil d'enfants à l'occasion de Village du monde (en 2003 et 2007),
- la 1ère phase d'un projet de rénovation urbaine dans le quartier insalubre de La Linea :
  - . actions d'urgence (réfection de toitures et assainissement de fosses d'aisance),
  - . étude d'assainissement.

Ces dernières années, les liens avec La Lisa ont été quelque peu distendus. En 2010, une délégation technique s'est rendue à La Lisa pour faire un point sur le projet de rénovation urbaine, mais les autorités nous ont informé fin 2010 de leur souhait de suspendre ce projet et de le remplacer par un projet d'aide matérielle.

En janvier 2011, la Ville a adressé une invitation au Maire de La Lisa pour Ivry-en-fête afin de redéfinir les termes du partenariat. La Municipalité vient de répondre favorablement à notre invitation.

Cette rencontre sera l'occasion de faire le bilan de la coopération et d'échanger avec les services municipaux et associations partenaires afin d'envisager les perspectives et les axes d'une nouvelle coopération. Par ailleurs, la présence de la délégation cubaine permettra de sensibiliser les ivryens aux enjeux que vit actuellement Cuba.

Je vous propose donc d'approuver la venue d'une délégation cubaine et la prise en charge des frais inhérents d'un montant d'environ 5 000 € (transport, hébergement, frais de séjour, rencontres).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **COOPERATION INTERNATIONALE**

### **Accueil d'une délégation cubaine dans le cadre d'Ivry-en-fête**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

vu sa délibération du 15 juin 1997 approuvant le protocole de jumelage-coopération entre la ville d'Ivry-sur-Seine et La Lisa,

considérant la nécessité de faire un bilan sur les projets engagés afin de dresser de nouvelles perspectives de coopération,

considérant que cet événement contribuera à la sensibilisation du public sur les enjeux de Cuba,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(par 37 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'accueil pendant une semaine d'une délégation cubaine à l'occasion d'Ivry-en-fête.

**ARTICLE 2** : APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à la venue d'une délégation cubaine pour un montant maximum de 5 000 € couvrant notamment le transport, l'hébergement et les frais de séjour.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2011

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2011